

Le Président,

- Vu le code de l'éducation ;
 Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France approuvés par le décret n° 2019-942 du 09 septembre 2019 ;
 Vu la délibération n° 2019-16-CA P du Conseil d'Administration du 19 décembre 2019 portant délégation de pouvoir au Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
 Vu l'avis du conseil de l'Institut Sociétés et Humanités du 21 septembre 2023;

arrête,

Article 1 Les tarifs d'inscriptions aux certifications et cours du soir pour l'année universitaire 2023-2024 sont fixés selon le tableau suivant :

	VOLTAIRE	Linguaskill	BRIGHT	TOEIC		DUL (cours du soir)	Autres cours ou formations
Etudiants UPHF et demandeurs d'emploi sans financement	30 €	37 €	37 €	(session privée) 56 €		70 €	
Extérieurs		72 €	72 €		(session publique) 126 €	420 €	14 € l'heure
Salariés et Demandeurs d'emploi (financements entreprise, pôle emploi...)		77 €	77 €			700 €	14 € l'heure

Article 2 Les présents tarifs sont applicables à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 3 Le présent arrêté abroge les dispositions précédentes.

Article 4 Le Directeur de l'Institut Sociétés et Humanités et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 27 septembre 2023

Le Président de l'Université,
Professeur Abdelhakim ARTIBA


